

*Direction des finances,
ressources et moyens
Cellule de coordination
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

DEC 2024/AC/044

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A024 portant sur la construction d'un ensemble sportif DOJO – RELANCE DES LOTS SANS SUITE ET INFIRUCTUEUX, divisé en 09 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°12 ELECTRICITE à la société RESIPELEC, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-010 avec la société RESIPELEC sis 45 rue de Plouvier 59175 TEMPLEMARS, ayant pour objet des travaux d'électricité, pour son offre de base, pour un montant de 273 512.15 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 21 février 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.




Pascal NYS

